

La Gazette

N° 20 • Avril 2021

L'Edito du Maire



Madame, Monsieur,

Aujourd'hui, face à la situation sanitaire nous avons envie de nous faire vacciner au plus vite parce que nous voulons revenir à plus de convivialité, plus de contacts. Or la vaccination n'est encore, pour la plupart d'entre nous, qu'une possibilité à moyen voire à long terme. Il convient donc de rester patient et surtout très prudent. L'actualité récente de notre commune l'a prouvée : le vendredi 12 mars, il a fallu fermer préventivement, quelques jours, une classe en élémentaire car un enfant a été déclaré cas contact suite à un parent positif asymptomatique. Je tiens ici à remercier les familles qui ont agi au plus vite afin que tout le monde soit rassuré au plus tôt puisque tous les tests sont revenus négatifs rapidement. J'aimerais aussi remercier Madame Madelaine (directrice de l'école) pour sa réactivité et son efficacité, soutenue par toute l'équipe enseignante. Ce vendredi 12 mars, dans la matinée, j'ai eu une conférence téléphonique avec Monsieur Perrot (Inspecteur de l'Education Nationale du secteur), Monsieur Vennin (Secrétaire général de la Préfecture), en relation avec l'ARS, afin que toutes les dispositions soient appliquées dans le respect le plus strict des consignes nationales. Puis, à 15h, les services de la Préfecture nous informaient de la mise en place d'un centre de dépistages volontaires dès le lundi 15 mars (puis aussi pour le lundi 22 mars). Je tiens à remercier

aussi, ici, les services municipaux qui se sont mobilisés pour que ce centre soit opérationnel dès le matin à 10h à la salle des fêtes.

Toujours sur ce sujet, je tiens personnellement à remercier chaleureusement Monsieur Patard-Legendre, Maire d'Ifs, de nous avoir proposé des créneaux d'inscription avant l'ouverture d'un centre de vaccination sur sa commune pour bourguébusiens de plus de 75 ans. Merci aussi à Sylviane Pouliquen, vice-présidente de notre CCAS, pour son investissement qui a permis de coordonner les prises de rendez-vous avec les services municipaux d'Ifs.

Par ailleurs, vous avez constaté que le parking entre la boulangerie et la salle des fêtes pose des problèmes de structure. Malheureusement, la tentative de végétalisation des places de stationnement est un échec à cause d'un usage trop intensif. En concertation avec les services de Caen-la-mer, il a été décidé de revenir à la mise en place d'un enrobé afin d'avoir des matériaux plus résistants par rapport à l'usage qui est fait de ce parking. Par contre, celui de la Mairie, lui aussi dégradé, va être revu mais en restant végétalisé.

Dans ce nouveau numéro, vous retrouvez vos rubriques habituelles et d'autres informations.

Bonne lecture et à bientôt,
Sébastien FRANCOIS

Commission communication

Dominique BENARD
Cédric CAREL
Sébastien FRANCOIS
Séverine MARTEL
Jean-Philippe MONTONI
Christelle SAMAIN

Informations pratiques

Horaires d'ouverture

Mairie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h30 • 12h & 13h30 • 17h
Mercredi 8h30 • 12h

La Poste

Du lundi au vendredi 13h30 • 17h30
Samedi 9h • 12h

Services administratifs

02 31 23 10 08

Mme Patricia DURAZZO

bourguebus.dgs@outlook.fr

Mme Charlotte LOUTREUIL

bourguebus.urbanisme@outlook.fr

Mme Emeline MOREL

bourguebusmairie@outlook.fr

Mme Peggy PEZZARD

bourguebus.accueil@wanadoo.fr

Des infos récentes ?

Abonnez-vous à la newsletter
en donnant votre adresse mail à :
bourguebus.accueil@wanadoo.fr

Informations municipales

Inscription école pour la rentrée 2021-2022

Les inscriptions à l'école de Bourguébus pour l'année 2021-2022 sont ouvertes dès maintenant pour l'entrée en Petite Section (enfants nés en 2018) et pour tous les niveaux de classes pour les nouveaux arrivants sur la commune.

Vous devez d'abord vous présenter à la mairie afin qu'on vous délivre une fiche d'inscription.

Ensuite, vous prenez rendez-vous auprès de la directrice de l'école pour l'admission de votre enfant.

Mme Madelaine 02.31.23.13.17.

Documents nécessaires à l'inscription et à présenter à la mairie :

- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- livret de famille
- certificat de radiation si l'enfant était déjà inscrit dans une école
- autorisation d'inscription du second parent dans le cas de parents séparés.

Documents nécessaires à l'admission et à présenter à l'école :

- certificat d'inscription délivré par la mairie
- carnet de santé de l'enfant
- livret de famille
- certificat de radiation si l'enfant était déjà inscrit dans une école
- jugement concernant l'autorité parentale et le droit de garde dans le cas de parents séparés
- autorisation d'inscription du second parent dans le cas de parents séparés.

Rappels concernant les nuisances



L'arrêté préfectoral du 21 novembre 2008 stipule que, pour les particuliers, « Tous travaux tels que des travaux de bricolage ou de jardinage effectués par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, des vibrations transmises ou de leur caractère répétitif, en quelque endroit

que ce soit, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, ne peuvent être effectués que :

- de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 du lundi au vendredi inclus ;
- de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h les samedis ;
- de 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés ».

En cas de constat d'une infraction, un courrier de mise en garde sera adressé au contrevenant. En cas de récidive, le maire fera usage de son droit de police et le contrevenant se verra verbalisé à hauteur de 35 €. Par ailleurs, nous vous rappelons qu'en ce qui concerne les nuisances sonores quelles qu'elles soient, « aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ». Contravention encourue : 450 € maximum.

Enfin, l'article 673 du Code civil précise que « celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent. Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative ».

Aide à l'acquisition d'un vélo électrique

Conformément au décret n° 2020-656 du 30 mai 2020 du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire relatif à l'octroi d'aides à l'acquisition et à la location de véhicules peu polluants, les acquéreurs de vélos électriques peuvent percevoir une prime de l'Etat plafonnée à 200 euros, toutes aides confondues.

Le versement de cette prime est cependant conditionné à une prise en charge financière de la part des

collectivités territoriales. Dans cette optique et dans un souci de transition écologique et solidaire, la Communauté Urbaine Caen-la-Mer propose aux habitants de son territoire une aide à l'achat de vélo à assistance électrique qui sera, elle aussi, conditionnée à une aide existante à l'échelle communale. La Municipalité a donc décidé, lors de son Conseil du 28 janvier dernier, d'aider les habitants de Bourguébus souhaitant acquérir un vélo à assistance électrique, à hauteur de 50 € dans la limite d'une seule aide par foyer. Cette aide sera abondée de 50 € par la Communauté Urbaine et par 100 € par l'Etat, soit une aide totale de 200 €.

Conditions d'attribution

Sont éligibles les personnes remplissant les conditions suivantes :

- être majeur
- être domicilié en France
- avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 €
- avoir bénéficié d'une aide ayant le même objet attribuée par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales.

Le vélo acquis doit avoir les caractéristiques suivantes :

- être neuf
- ne pas utiliser de batterie au plomb
- être un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le vélo atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler)
- ne pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition.

Il n'est possible de bénéficier du bonus pour l'achat d'un vélo électrique qu'une seule et unique fois.



Démarchages suspects



La Gendarmerie de Moul-Chicheboville nous a fait part de démarchages suspects (vente de calendriers, appels soi-disant de la SAUR,...) qui se sont produits récemment sur le secteur et qui ont donné lieu à des vols de jour sans effraction. Aussi, nous attirons votre vigilance sur ce type d'agissements. Parallèlement, la Gendarmerie patrouille régulièrement pour repérer des individus suspects.

Il est également possible, pour les personnes âgées, de se faire connaître auprès de la Gendarmerie pour demander leur inscription au dispositif « SIP - Tranquillités Seniors ». Elles pourront alors :

- recevoir régulièrement des conseils de prévention, notamment sur les vols, les escroqueries et les risques d'internet,
- être informées de la réglementation sur le confinement, la circulation et plus généralement sur diverses questions juridiques,
- être identifiées immédiatement par l'opérateur téléphonique, lors de leur appel,
- permettre à la Gendarmerie d'apporter une réponse plus adaptée, plus efficace et plus rapide, lors de ses interventions.

Covid : la Municipalité s'engage auprès de ses Aînés

La ville d'Ifs, en partenariat avec le pôle de santé Atrium qui regroupe les professionnels de santé Ifois, a décidé de s'engager fortement dans la lutte contre la Covid-19 et a ouvert un centre de vaccination qui reçoit les personnes de plus de 75 ans à la salle François Mitterrand. Celui-ci a nécessité la mise en place par la ville d'un équipement particulier pour le respect de la chaîne du froid. Cette initiative a été validée par l'ARS.

La ville d'Ifs a proposé à la commune de Bourguébus des créneaux horaires pour ses seniors. C'est ainsi que 21 de nos

aînés ont reçu la première injection du vaccin Pfizer en mars. La Municipalité a véhiculé ceux ne pouvant se déplacer.

M. PATARD-LEGENDRE, maire d'Ifs, a initié cette démarche solidaire et nous a proposé, ainsi qu'à des communes environnantes, d'intégrer ce dispositif. Mme Sylviane POULIQUEN, Vice-Présidente du CCAS, tient à remercier les services municipaux d'Ifs pour leur accueil lors de la prise de rendez-vous.



Conseil Municipal du 28/01/21

Lors de ce Conseil municipal, les élus ont nommé un 5^{ème} adjoint en la personne de Valérie LEMEUNIER, en charge des Commissions Cadre de Vie-développement durable et Vie associative, sans que cela n'impacte le budget communal. Ils ont pris connaissance des résultats de l'appel d'offres lancé dans le cadre de la construction d'un nouveau préau et ont autorisé M. le Maire à signer tous les dossiers afférents à ce projet. Par solidarité avec la commune de Rocquancourt, victime d'un incendie ayant détruit entièrement la salle des fêtes, les membres du Conseil municipal ont décidé de mettre à disposition, à titre gracieux, celle de Bourguébus aux habitants de Rocquancourt ayant fait une réservation et sur des dates qui ne venaient pas en concurrence des réservations faites par nos administrés ; ils ont défini les modalités de mise à disposition. Il reviendra à la commune de Cantine-en-Plaine d'encaisser les montants liés à la location. Enfin, les élus ont voté l'attribution d'une aide pour l'acquisition de vélos électriques (cf. article page 2).

Conseil Municipal du 15/03/21

Lors de cette réunion, les membres du Conseil municipal ont choisi l'agence Nouveau Regard, implantée à Caen,

pour la création du site Internet de la commune, pour un montant de 5 436 € TTC, auxquels s'ajoutent 862,80 € TTC annuels au titre de la maintenance du site et du nom de domaine. Ils ont décidé de conserver l'organisation actuelle de l'école à raison de 4 jours par semaine. Ils ont adopté le compte administratif 2020 sur les bases suivantes :

Section de fonctionnement

- dépenses : 1 297 032,53 €
 - recettes : 1 432 279,13 €
- Soit un résultat de 135 246,60 €

Section d'investissement

- dépenses : 345 757,29 €
 - recettes : 525 240,57 €
- Soit un résultat de 179 483,28 €

Les élus ont ensuite décidé de maintenir les taux d'imposition au titre de 2021 au même niveau que 2020, soit 20,46 % pour le foncier bâti et 29,23 % pour le foncier bâti.

Ils ont examiné et voté le budget primitif, en fonctionnement et en investissement, sur les bases suivantes :

- dépenses : 1 583 270 €
- recettes : 763 444 €

Ils ont voté les subventions 2021 aux associations pour un montant total de 36 746 €.

Enfin, ils ont autorisé M. le Maire à demander une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour :

- la construction d'un préau,
- l'achat d'un préfabriqué pour l'école.

Emeline MOREL, nouvel agent administratif

Depuis le 4 janvier dernier, Emeline a rejoint l'équipe des agents administratifs.

Originaire de la Manche, de formation comptable, Emeline est arrivée dans le Calvados en 2013 et a fait ses premières armes à la mairie de Sannerville pendant 3 ans dans le cadre d'un contrat d'avenir, puis à la CU Caen-la-Mer au service de l'Eau, de 2017 à 2020.

En binôme avec Peggy PEZZARD, Emeline vous accueille en mairie tous les après-midis et le mercredi matin. Elle a, en outre, en charge la gestion des élections et le dossier « Cimetière ».

Nous lui souhaitons la bienvenue.

De l'église atypique de Bourguébus au logo, une histoire de femmes ! (volet II)

Suite à la parution de l'article sur Suzanne LAVIGNAC, architecte de l'église de notre commune dans le numéro 19 de notre gazette, nous vous proposons aujourd'hui le deuxième volet avec l'histoire du logo, réalisé par Valérie HAUSKNOST.



Valérie est la fille de notre concitoyenne Monique HAUSKNOST une toujours jeune femme de plus de 80 ans encore très active, de nos jours, dans le milieu associatif de Bourguébus.

Au début de l'année 1992, le maire Marcel HOSTE et le conseil municipal « ... décident de lancer un concours communal pour la création d'un logo pour la Commune. Les offres devront être remises à la Mairie avant le 30 septembre prochain. Une récompense de 1 000 F sera attribuée à l'inventeur du logo gagnant » (extrait du conseil municipal).

Valérie HAUSKNOST, alors en internat au lycée Paul Cornu de Lisieux dans la section Composition Typographique et des Arts Graphiques, pose tout de suite sa candidature et soumet un graphisme avec les lettres BOURGUEBUS disposées en carré.

Il est écrit au procès-verbal du Conseil Municipal du 12 novembre 1992 : « ... Les enveloppes contenant les propositions de logo sont ensuite ouvertes par M. Le Maire. Le choix s'avère difficile en raison de la qualité des dessins reçus. Néanmoins, le Conseil Municipal opte pour le logo proposé par Valérie ... ».

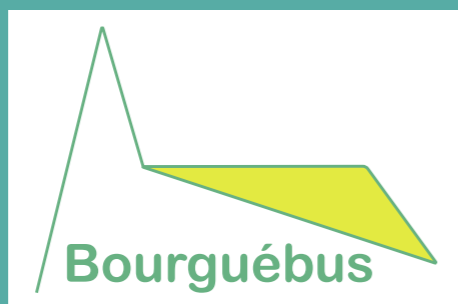


M. Marcel HOSTE et le Conseil Municipal ont reconnu, parmi les projets proposés, les qualités artistiques du graphisme de Valérie. Cependant, ils lui proposent de se pencher sur un logo qui représente le patrimoine de Bourguébus... son église. « De cultuel, l'église de Bourguébus est devenue un édifice culturel », précise Valérie.

Pour concevoir le logo qui sera finalement retenu, Valérie s'est appuyée sur les deux éléments clé de Bourguébus :

• **notre église**: Deux triangles ! Comment ne pas y retrouver la construction de Suzanne LAVIGNAC qui s'élève avec fierté et, il faut l'avouer, quelque orgueil au milieu des cultures !

• **le jaune et le vert**, qui rappellent les étendues de la Plaine de Caen, dont le logo va en prendre les couleurs. Le vert des jeunes pousses de blé au printemps et le jaune des épis en été. Ou le jaune odorant des colzas et le doux vert du lin.



Comme Suzanne, le chemin artistique de Valérie n'a pas été « un long fleuve tranquille ». En effet, à la fin du XX^{ème} et en ce début du XXI^{ème}, il n'est toujours pas aisé d'être en même temps une femme, une mère et mener une vie professionnelle dans laquelle s'épanouir.

Pour des raisons personnelles, Valérie a dû exercer des métiers « alimentaires » mais elle n'a jamais lâché sa passion pour l'imprimerie et l'édition qu'elle a continuée à enrichir par des formations. L'année dernière, grâce à un Congé Individuel de Formation, Valérie a obtenu le titre professionnel d'infographiste " print et web " alors qu'elle a dépassé son demi-siècle.

Valérie, permettez-nous, comme nous l'avons fait pour Suzanne, de vous dire : chapeau bas ! Votre passion et votre détermination vous ont guidée tout au long de votre vie. Nous sommes très fiers de vous et du logo de Bourguébus qui vous unit à Suzanne LAVIGNAC l'architecte, à plus de 30 ans de distance.

Un grand et immense merci Mesdames, par les talents que vous avez exprimés à travers vos arts respectifs. Vous avez écrit vos noms dans l'Histoire et le Patrimoine de Bourguébus.

« Le patrimoine, c'est ce qu'il restera lorsque la génération future aura tout oublié ».



Informations pratiques

Collecte des déchets, ce qui change au 1^{er} avril 2021

• Jours et horaires de collecte

A l'occasion du renouvellement des marchés de collecte des déchets, certaines tournées de ramassage ont été adaptées, impliquant des changements de jours et d'horaires.

Pour notre commune

TYPE DE DÉCHETS	JOUR DE COLLECTE	HORAIRES DE PASSAGE
Ordures ménagères	Jeudi	Après-midi
Recyclables	Lundi (semaines paires)	Après-midi
Déchets verts (pas de changement)	BENNE rue de Caen	Mercredi 9h-17h Samedi (de mi-mars à fin novembre) 10h-18h Fermeture les jours fériés

Les calendriers de collecte seront distribués aux personnes résidant en maison individuelle fin mars au plus tard. **Ils couvrent la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.**

Concernant les immeubles, l'affichage des jours de collecte est assuré par le bailleur ou le syndic.

• Les modalités de collecte des emballages : le bac jaune

Suite à l'enquête effectuée en 2020, la livraison des bacs a été effectuée en mars. La collecte des emballages recyclables et des papiers se fait dorénavant exclusivement au moyen des bacs jaunes. Les emballages et papiers doivent être déposés en vrac directement dans le bac. Grâce au bac jaune, la collecte des recyclables aura lieu une semaine sur deux.

• Consignes de tri – le tri devient plus facile !

La Loi de Transition Énergétique a fixé des objectifs ambitieux en matière de recyclage en imposant, notamment, une généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages

plastiques à l'horizon 2022.

A compter du 1^{er} avril 2021, tous les emballages et papiers se trient dans le bac jaune ! Bon à savoir : un emballage, c'est ce qui protège un aliment ou un objet. Sont donc exclus les objets en plastique tels que les jouets, brosses à dents, stylos etc...

Désormais, vous pouvez déposer les pots et barquettes en plastique et polystyrène, les sacs et films (café, biscuits apéritifs, fromage râpé...) et les tubes (dentifrices, crème de soin...), sans exception, dans la poubelle jaune.

Pour tout connaître des nouvelles consignes de tri, consultez le site www.consignedetri.fr



• Collecte des encombrants

La collecte des encombrants évolue pour s'adapter à vos besoins et favoriser le recyclage des déchets.

Vous pouvez solliciter le nouveau service de collecte d'encombrants sur appel au 02 31 95 69 09.

- Tarif unique de 10 € par collecte.
- Encombrants collectés sur rendez-vous.
- A présenter sur le domaine public en respectant les consignes de dépôts (2m³ maximum, liste des déchets acceptés sur Caen la mer.fr).

Dépôt gratuit en déchetterie toute l'année.

• Déchetteries

Dorénavant, nous n'avons plus accès à la déchetterie de Moul.

Nous devons désormais nous rendre dans l'une des 6 déchetteries gérées par Caen-la-Mer (Bretteville-sur-Odon, Fleury-sur-Orne, Moul, Hermanville-sur-Mer, Ouistreham, Colombelles) ou bien encore au dépôt surveillé de Troarn.

Il suffit, pour cela, de présenter sa carte d'identité et un justificatif de domicile. Pour connaître l'adresse et les horaires d'ouverture de chaque site, vous pouvez consulter le site <https://horaire-dechetterie.fr/communaute-urbaine-caen-la-mer.html>. Le service gratuit de collecte à domicile pour les personnes

âgées de plus de 75 ans et les personnes en situation de handicap est maintenu.

La benne à déchets verts de la commune est désormais ouverte le mercredi, de 9h à 17h, ET le samedi, de 10h à 18h.

Plus d'infos sur la collecte des déchets : caenlamer.fr ou 02 31 304 304.

Caen-la-Mer lance son nouveau site internet



Début février 2021, la Communauté Urbaine a mis en ligne son nouveau site internet. Plus pratique et plus ergonomique, ce nouveau portail au design épuré a été conçu pour répondre rapidement et facilement aux attentes des usagers.

Le précédent site datait de 2016 et n'était plus adapté aux nouvelles attentes des citoyens. Dès le début du projet de refonte, l'utilisateur a été au cœur de la réflexion, l'objectif étant qu'il puisse effectuer ses démarches ou trouver une information de façon rapide et intuitive.

En quelques clics, un internaute peut désormais connaître les jours de ramassage de ses déchets, accéder rapidement aux horaires de la patinoire, ou bien optimiser ses déplacements.

Plusieurs nouveautés font également leur apparition telles qu'une carte interactive des travaux en cours sur le territoire de Caen la mer, un formulaire permettant de répondre en ligne aux offres d'emploi ou encore une rubrique dédiée aux concertations organisées par la Communauté urbaine. Avec ce site, Caen-la-Mer dispose désormais d'un outil de dialogue de proximité avec les habitants, simple et efficace.

Un site moderne, esthétique et pratique qui correspond aux besoins d'une communauté urbaine de 275 000 habitants.

Du côté des associations et des services

LES ACTIVITES Familles Rurales



L'association propose ses activités sur 5 communes : Bourguébus, Castine-en-Plaine, Grentheville, Le Castelet, Soliers.

En partenariat avec celles-ci (subventions, prêts de salle...), une équipe de 15 bénévoles, 4 salariés, 4 prestataires et un animateur proposent 12 activités :

- Bibliothèque
- Club de l'Amitié
- Scrapbooking
- Ateliers Loisirs Créatifs
- Danse Contemporaine Enfant
- Gymnastique Dynamique
- Gymnastique Douce
- Randonnée Pédestre
- Sophrologie
- Yoga
- Théâtre Enfant
- Jeux d'Echecs

📌 Suivez-nous sur Facebook : Familles Rurales Bourguébus
famillesruralesbourguebus@gmail.com
Téléphone : 02 31 90 25 82

RAM

Le Relais Assistants Maternels de Plaine Sud est un service intercommunal gratuit qui s'adresse aux parents à la recherche d'un mode d'accueil, aux professionnels de l'accueil individuel (assistantes maternelles et gardes d'enfants à domicile), aux parents employeurs et aux enfants de l'ancienne Communauté de Communes de Plaine sud de Caen.

Depuis son ouverture en 2005, le RAM était géré par la Mutualité Française Normandie SSAM. La MFN n'a pas souhaité renouveler la convention signée avec la Collectivité pour la gestion du RAM. L'Association Familles Rurales du Calvados a répondu favorablement à la demande de la Collectivité et est devenue le gestionnaire du RAM le 01/01/2020.

Quelques changements administratifs ont eu lieu en 2020 :
Relais Assistantes Maternelles Plaine Sud
10, rue de l'avenir
Garcelles-Secqueville
14540 Le Castelet
02.31.38.26.96
07.69.27.15.01.
ram.plainesud@famillesrurales.org

Les horaires des permanences et accueils sur rendez-vous sont fixés comme suit :

- mardi de 13h30 à 18h
- jeudi de 13h30 à 17h
- vendredi de 13h30 à 16h

Durant toute la durée des confinements liés à notre contexte sanitaire, le Ram est resté et reste ouvert au public et son activité s'est faite en télétravail afin de mener une veille quotidienne d'informations fiables sur les plans juridiques et sanitaires, de répondre aux demandes de garde en fonction des besoins (notamment du personnel soignant), d'accompagner les situations complexes vécues pendant le confinement et de résoudre les difficultés rencontrées tant par les familles que par les assistantes maternelles.

Les matinées d'éveil ont lieu de 9h30 à 11h30 (hors période COVID-19) :

- mardi et jeudi à Soliers
- mercredi à Rocquancourt
- vendredi à Bourguébus

L'animatrice vous accueille dans des locaux aménagés pour les bébés et les jeunes enfants. Ces animations, ouvertes aux enfants de moins de 6 ans accompagnés de leur assistante maternelle et/ou de leurs parents employeurs ou garde d'enfant à domicile, se déroulent ainsi :

- de 9h30 à 10h : instant d'accueil, de jeu libre, d'échanges,
- vers 10h/10h15 le groupe se rassemble puis une activité est proposée. Chaque enfant est libre de découvrir ou non l'activité proposée,
- vers 11h le groupe range la salle de jeu et se rassemble autour de lectures, de chansons et de marionnettes.

Différents espaces de jeux et jouets sont à votre disposition pour partager des moments d'éveil, de découvertes et de convivialité avec les enfants.

Des manifestations ont lieu tout au long de l'année : des interventions de professionnels qualifiés en éveil corporel, éveil musical, des animations autour du cirque, des séances bébé barboteur à la piscine du Chemin Vert, des manifestations culturelles, des partenariats avec les centres de loisirs. Le public du Relais peut aussi profiter de sorties (ferme pédagogique de Mézidon Canon, Olympiades au bois de Soliers, cueillette de pommes à la Cueillette de Cagny, ballade à la colline aux oiseaux), de temps festifs et de spectacles, d'interventions de professionnels qualifiés et d'ateliers ludiques et pédagogiques variés tout au long de l'année, en fonction des périodes et des saisons.

Le Relais propose enfin aux adultes, parents et assistantes maternelles des temps de rencontres autour de la petite enfance, des soirées ou matinées d'information, des conférences, etc. Enfin, des matinées en lien avec l'approche Snoezelen (approche qui se traduit par la notion d'exploration sensorielle, de détente et de plaisir) sont proposées dans les locaux du Ram à Garcelles-Secqueville.



ADMR : Nouvelle grille tarifaire 2021

SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

Aide à la personne (cours, préparation des repas, aide à la toilette...)	23,65 €/h
Financement Conseil Départemental - APA y compris dépassement du plan d'aide APA, incluant dimanche et jour férié	23,13 €/h
Financement CARSAT, CPAM, caisses de retraite, mutuelles	23,35 €/h
Portage de repas à domicile (5.07 € plateau-repas + 4.73 € prestation livraison)	9,80 €/h
Téléassistance Filien ADMR	
Frais de pose	35,00 €/h
Abonnement mensuel selon modèle	24,90€ ou 28,90€/mois

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

Financement Conseil départemental - PCH	23,13 €/h
---	-----------

ENFANCE ET PARENTALITÉ

Garde d'enfants -avec versement de la PAJE directement au(x) parent(s)	23,35 €/h
TISF -prise en charge Département ASE	100% Conseil Départemental 14
TISF -prise en charge CAF et MSA	Selon quotient familial
AVS -prise en charge CAF et MSA	Selon quotient familial

ENTRETIEN DE LA MAISON

Ménage, repassage -Entretien du logement	23,35 €/h
Jardinage, petit bricolage	34 €/h (- de 2h) 30 €/h (2h et +)
Entretien locaux professionnels	25,75 €/h
Participation annuelle forfaitaire aux frais de gestion (hors TISF-AVS -mandataire)	25,75 €/an
Majoration nuit (de 22h00 à 7h00)	+ 15 %
Majoration dimanche et jour férié, et hors plan d'aide APA	+ 30 %
Facturation des kilomètres effectués dans le cadre de la prestation (déplacement accompagné, courses ...)	0,35 €/km

MANDATAIRE

Frais de gestion horaire	2,85 €/h
<ul style="list-style-type: none"> • Facturation minimale de frais de gestion mensuels : 13.75 € (soit équivalent de 5 heures) • Plafond des frais de gestion mensuels : 220 € (soit un équivalent de 80 heures) 	
La rémunération et les cotisations sont à la charge du particulier-employeur	

La fourniture du devis est gratuite.
Les associations ADMR ne sont pas assujetties à la TVA ;
les tarifs indiqués sont réputés« toutes taxes comprises.

APE : Merci aux parents d'élèves !

Un nouveau bureau a pris place en septembre dernier préparant ainsi le départ de nombreux bénévoles l'année prochaine, leurs enfants entrant au collège. Ainsi, Sarah MOUCHEL a été élue Présidente, Yann LEFEUVRE, président depuis 2018, a pris la place de vice-président (et de formateur !), Nathalie LOBERGER a conservé son poste de secrétaire tout comme Marina ORTEGA, secrétaire adjointe. Nicolas DITTMER reste trésorier. Hélène LANERY a rejoint le bureau en tant que trésorière adjointe. A noter également, l'arrivée de nouveaux bénévoles cette année. Merci à tous pour votre implication !

Malgré le contexte sanitaire actuel, l'APE se félicite de la réussite des opérations menées depuis la rentrée. La commande de sapins et la tombola « galette des rois » ont remporté un vif succès tout comme la toute récente commande de chocolats de Pâques. La mobilisation des parents d'élèves est plus forte que les années précédentes. Un grand merci ! Les bénéfices dégagés permettront de financer les projets menés par l'équipe enseignante. Malheureusement, le carnaval ainsi que la chasse aux œufs qui devaient avoir lieu le week-end du 27 et 28 mars doivent être annulés. Un espoir perdure cependant pour la soirée dansante du 29 mai. Nous vous tiendrons informés !



Informations diverses

Des vacances d'hiver au centre de loisirs sur le thème du Cirque

Malgré les contraintes du protocole sanitaire en place, les enfants ont pu découvrir l'art du cirque à travers de nombreuses activités manuelles et des jeux. Ils se sont initiés aux ateliers de jonglerie et d'équilibre, animés par l'association Bric art Brac.

Par ailleurs, deux sorties étaient au programme : la colline aux oiseaux et un rallye pédestre au Château de Caen. Le local jeunes a, quant à lui, ouvert ses portes tous les après-midis avec des activités « D'hiver et varié » comme l'initiation au journalisme, la réalisation d'expériences scientifiques, un tournoi de gamers, la création de masques manga, une sortie au paintball Fury et un rallye pédestre et shopping dans le centre-ville de Caen.



CMJ

Concernant le CMJ, nous avons 2 projets en cours qui sont :

- la mise en place de distributeurs de sacs à crottes sur la commune
- la création d'un jardin partagé

Malheureusement, avec la crise sanitaire et le couvre-feu à 18h, pas facile de se réunir.

Nos jeunes sont très sensibles à l'éco-citoyenneté. Ils souhaitent sensibiliser au maximum les Bourguébusiens de tout âge à la propreté et à la qualité de vie sur notre commune.

Ils auraient aimé mettre en place un pique-nique zéro déchet lors du carnaval, mais hélas la Covid ne le permet pas. Par contre, ils réfléchissent à l'organisation d'un concours de maisons fleuries.



Accueil des parents de Miss France



Le 28 janvier, Monsieur le Maire a reçu, en petit comité (crise sanitaire oblige), Nathalie et Jean-Luc PETIT et Monsieur et Madame BELLOTEAU, les parents et grands-parents de notre Miss France.

Très touchés par tous les témoignages de sympathie reçus suite à l'élection d'Amandine le 19 décembre dernier, M. et Mme PETIT ont tenu à remercier l'ensemble des habitants de la commune pour leur soutien.

Le Maire, quant à lui, a offert un bouquet de fleurs aux dames et une bouteille de champagne aux messieurs. Il a également remis les messages de félicitations adressés à Amandine et reçus en mairie des quatre coins de la France.

Il a indiqué que, dès que la situation sanitaire le permettra, la Municipalité accueillera notre Miss dans le cadre d'une manifestation à laquelle nos administrés seront conviés. Quant à Amandine, l'aventure continue : sera-t-elle la nouvelle Miss Univers ? Réponse le 16 mai depuis la Floride.

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

- 06.01.21 : MAUDUIT Alix
- 24.01.21 : LAINÉ Éva
- 21.02.21 : TRUFFIER Calie
- 24.02.21 : ÖZKARA Minanur

DÉCÈS :

- 28.12.20 : GAUTIER Emmanuel
- 17.01.21 : LE ROY Denis
- 26.01.21 : ANDRE épouse HUE Marie-Claude
- 18.01.21 : LORY Pierre
- 26.02.21 : MILON Veuve LOUIS Louise

CentoLive

Pour visualiser en temps réel les messages diffusés sur le panneau lumineux et ainsi suivre l'actualité de notre commune, téléchargez gratuitement l'application mobile CentoLive depuis l'app store ou le play store de votre téléphone mobile (iOS et Android).



Dans le cadre de notre projet d'une nouvelle rubrique dans notre gazette sur l'Histoire et les histoires de notre commune, nous recherchons des témoignages et/ou des photos de la période d'avant-guerre jusqu'à nos jours. Pour contribuer à notre projet, vous pouvez nous contacter via l'adresse bourguebus.accueil@wanadoo.fr.

Point Info 14



Les services publics accessibles près de chez vous

Besoin d'une attestation de droits, d'envoyer une feuille de soins, de déclarer la perte de votre carte vitale... ? Le Département a mis en place 41 Points info 14 pour permettre aux usagers

éloignés des services d'avoir accès gratuitement à un point d'information et de contact unique permettant un lien avec de nombreuses administrations, par le biais notamment d'Internet et de la visioconférence.

Ces Points Info 14 sont accessibles en moins de 15 minutes de son domicile. Ainsi, les Points info les plus proches, situés à moins de 8 km autour de Bourguébus, sont :

- Bellengreville : 10 rue Léonard Gille - 02.31.80.78.28
- May-sur-Orne : mairie, rue Eugène Figeac - 02.31.80.31.15
- Caen Guérinière : 16 avenue Capitaine Georges Guynemer - 02.31.82.73.58

Dans le cadre de ce service, un référent dédié accueille et accompagne l'utilisateur pour effectuer ses démarches sans avoir à se déplacer dans les différentes administrations (Préfecture, SAUR, Enedis, CAF, CMPA, Pôle Emploi, CCI, CARSAT, MSA,...) et ce, en toute confidentialité.

Les services proposés sont :

- l'accueil, l'information et l'orientation ;
- l'accompagnement aux démarches administratives en ligne ;
- la mise en relation, par visioconférence, avec un correspondant chez les partenaires pour les questions spécifiques.